Réseau
Entreprendre IDF

FIP

Generis Capital
Partners

reseauentreprendre

Le FIP Réseau Entreprendre IDF

Un fonds d'investissement de proximité investissant principalement dans les PME du Réseau Entreprendre dans les régions :

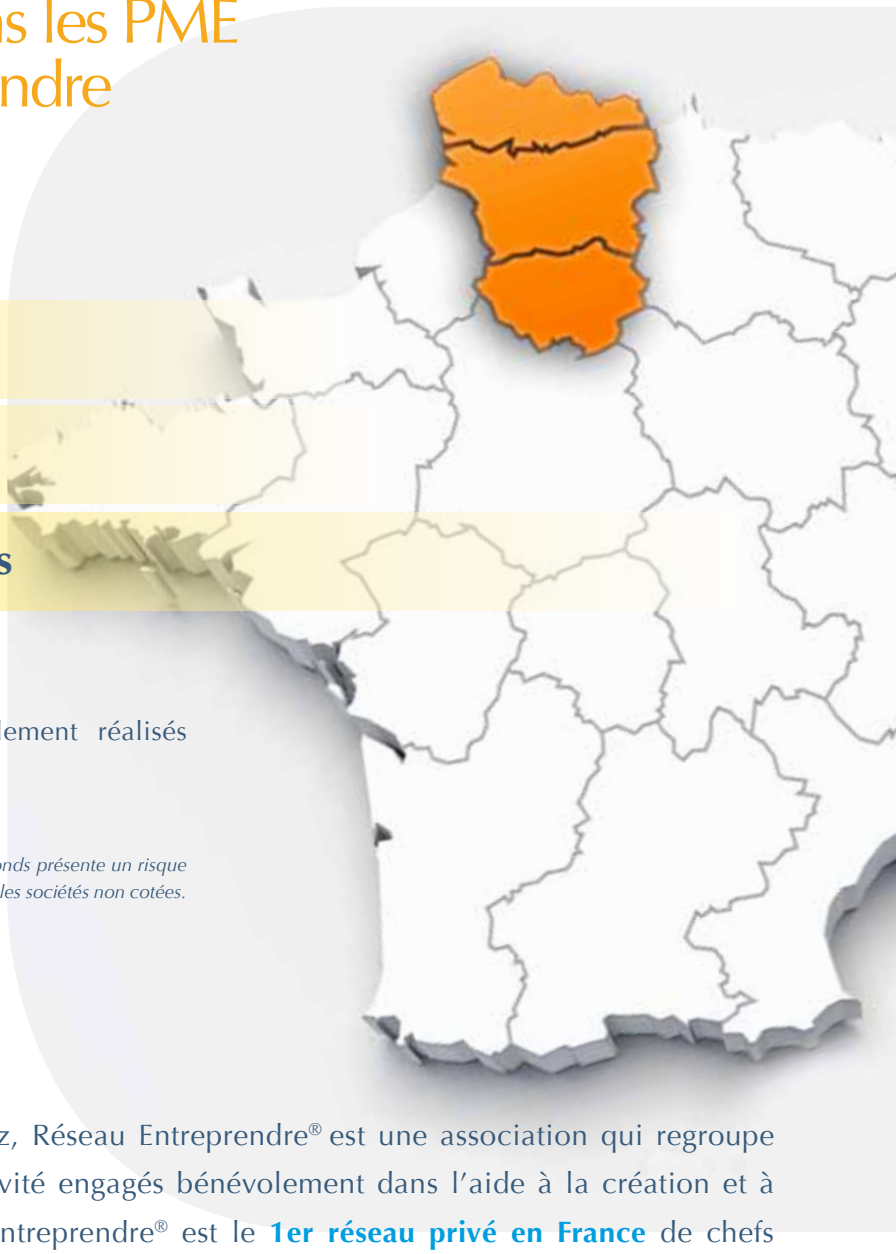

1. **Ile de France**
2. **Picardie**
3. **Nord Pas de Calais**

Les investissements seront principalement réalisés dans des PME non cotées sous forme :
1 - d'augmentation de capital
2 - d'obligations (OBSA, OC ou ORA)
Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que le fonds présente un risque de perte en capital et un risque lié à l'investissement dans les sociétés non cotées.

Une histoire ...

Fondé en 1986 par André Mulliez, Réseau Entreprendre® est une association qui regroupe **7 700 chefs d'entreprises** en activité engagés bénévolement dans l'aide à la création et à la reprise d'entreprises. Réseau Entreprendre® est le **1er réseau privé en France** de chefs d'entreprises, fédère aujourd'hui 56 associations en France et a été reconnu d'Utilité Publique en 2003. Aujourd'hui, Réseau Entreprendre® a permis la création ou la sauvegarde de **50 000 emplois**, donne naissance à **600 nouvelles PME par an** et 81% des entreprises accompagnées sont toujours en activité 5 ans après leur création.

A titre d'exemple, le Réseau Entreprendre regroupe 7 associations départementales en région Ile de France. C'est environ **120 nouvelles PME** par an et un réseau de **350 chefs d'entreprises**. En région Nord Pas de Calais, le Réseau Entreprendre regroupe **4 associations**, participe à l'accompagnement de **70 nouvelles PME** par an et rassemble **470 entrepreneurs**.

c'est :

Un avenir et des pépites ...

La société A envoie chaque jour un « bon plan » à ses 250 000 abonnés. Le business model s'appuie sur la publicité, mais avec un nouveau souffle en inventant de nouveaux formats qui ont séduit les grandes marques de luxe. J'ai créé la société en juillet 2008 et été accueillie au sein du Réseau Entreprendre en 2009. Le Réseau Entreprendre Paris me permet de prendre du recul et de me recentrer sur l'essentiel. Mon accompagnateur a joué ***un rôle clé*** *dans mon parcours entrepreneurial : il me booste, me canalise, en jouant un rôle « miroir » avec un apport d'outils, de méthodes et de vécu. Le Réseau est* ***un démultiplicateur de forces*** *et de chances de succès. C'est une immense diversité d'expertises et d'expériences pour soi et pour les autres. La société a atteint son équilibre financier peu de temps après sa création et, en 2010, son chiffre d'affaires a été multiplié par 5. Le Réseau Entreprendre c'est* ***l'accompagnement*** *au service de la création de valeur et d'emplois.**

La société B est une aventure humaine et souriante qui concocte des produits gourmands et sains, à base d'ingrédients naturels, faits comme à la maison (cookies, sablés, desserts frais, fruits mixés, mousse au chocolat, yaourt). Lauréat du Réseau Entreprendre en 2006, nous avons bénéficié pendant 3 ans d'un réseau de ***chefs d'entreprises expérimentés*** *qui a su nous accompagner régulièrement a dans la construction de notre projet. Une telle mise à disposition de moyens et de temps est* ***une chance unique*** *et un facteur clé de succès inégalable. Aujourd'hui la société B est une marque connue du grand public, référencée et largement distribuée en France et qui a affiché une croissance moyenne de 50 % par an ! **

** Ces témoignages ne présument pas du succès à venir des sociétés.*

Un processus de sélection et d'accompagnement spécifique :

Generis Capital a signé une convention de partenariat avec le Réseau Entreprendre® Ile de France afin d'avoir un accès privilégié à la présélection des sociétés du Réseau Entreprendre® Ile de France.

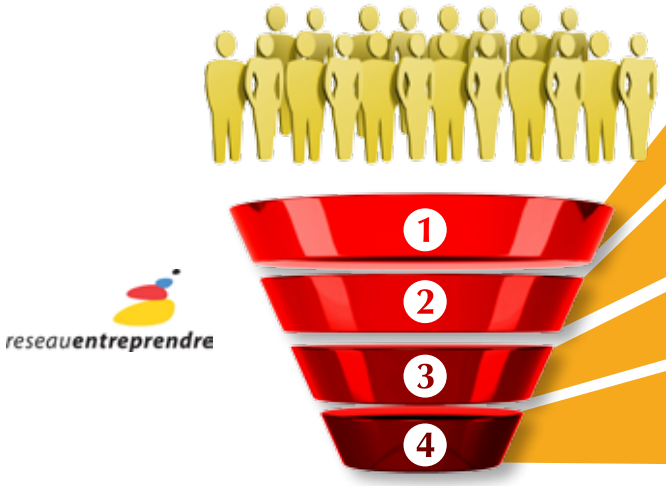

1. Une présélection et étude des dossiers par le Réseau Entreprendre®
2. L'acceptation du dossier par le Comité d'engagement du Réseau Entreprendre® : entreprise lauréate
3. L'octroi d'un prêt d'honneur du Réseau Entreprendre® et levier bancaire
4. Un suivi mensuel des PME pendant 3 ans par des chefs d'entreprises du Réseau Entreprendre®

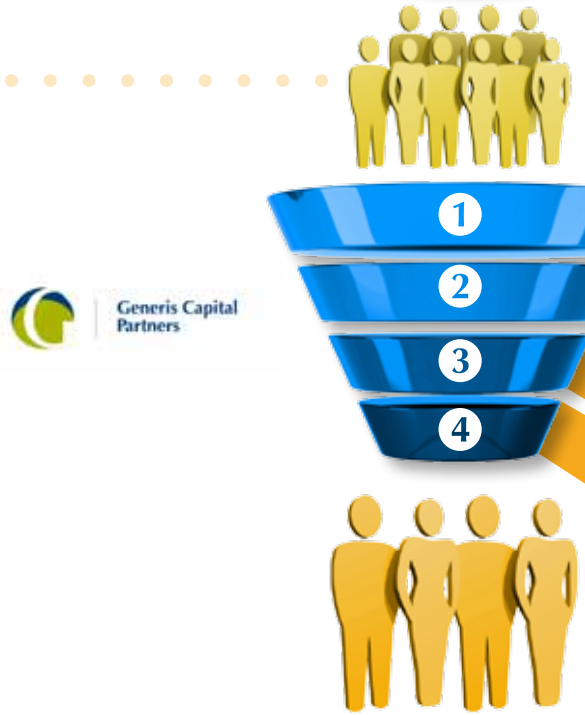

1. Les dossiers préalablement retenus par le Réseau Entreprendre® font l'objet d'une nouvelle sélection et analyse par Generis Capital
2. Le Comité d'Investissement de Generis Capital passe en revue les dossiers retenus
3. Generis Capital procède à un suivi régulier des investissements
4. Generis Capital assure un contrôle permanent des investissements

Une gestion engagée :

1 Une partie des gains de Generis Capital sera redistribuée au Réseau Entreprendre®.

2 La possibilité de faire un don à l'Association en plus de la souscription au FIP, étant bien entendu que cette éventualité se dissocie de la souscription de parts du FIP. Ce don à l'Association Réseau Entreprendre® donne droit au donateur à une réduction d'ISF de 75% dans la limite de 45 000€. Par exemple, un don de 40 euros ouvre droit à une réduction d'ISF de 30 euros. Le coût n'est donc que de 10€. Si le donateur n'est pas soumis à l'ISF, il peut obtenir une réduction d'IRPP de 66% du don.

Le FIP Réseau Entreprendre® IDF est un fonds éligible à la réduction d'impôt sur le revenu, en contrepartie d'un blocage des fonds pendant 6 ans minimum (8 ans maximum sur décision de la société de gestion) :

1 ... à l'entrée

une réduction immédiate d'Impôt sur le Revenu (IRPP)

égale à 22% du montant investi (hors droits d'entrée) et pouvant aller jusqu'à :

- **2 640 euros** pour un célibataire
- **5 280 euros** pour un couple soumis à imposition commune[1]

2 ... à la sortie

Une exonération d'impôt sur les plus-values

(hors prélévement sociaux)

Simulation de la réduction d'impôt
(hors impact des droits d'entrée)

Pour les contribuables IRPP :		
Souscription FIP	**Réduction IRPP (€)**	**Réduction IRPP (%)**
3 000€	660€	22%
5 000€	1 100€	22%
10 000€	2 200€	22%
12 000€	2 640€	22%
15 000€	3 300€	22%
24 000€	5 280€	22%

(1) En sousscrivant à un FIP et à un FCPI un célibataire peut réduire son IRPP jusqu'à € 5 280 et un couple soumis à imposition commune jusqu'à €10 560.

Le FIP Réseau Entreprendre® IDF est géré par Generis Capital Partners, société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. L'équipe de gestion est composée de professionnels du private equity dans l'investissement non coté, le développement industriel et l'entrepreneuriat en France.

Dépositaire :	RBC Dexia Investor Services Bank France
Gestionnaire :	Generis Capital Partners
CAC :	Corevise – Fidinter
Date d'agrément AMF :	20 septembre 2011
Période de souscription :	du 01/10/2011 au 19/04/2012
Valeur de la part :	2.000 euros
Souscription minimale :	1 part A
Durée d'investissement :	6 ans minimum (8 ans maximum sur décision de la société de gestion)
Frais de cession :	aucun
Valorisation :	Semestrielle (mars et septembre)

Frais

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10% lors du premier exercice comptable. Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio calculé en moyenne annuelle entre :

- Le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier, et
- Le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum (1)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,625%	0,83%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	4,50%	1,80%
Frais de constitution	0,12%	N/A
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,25%	N/A
Frais de gestion indirects	0%	N/A
Total	**5,495% (2)**	**2,63%**

(1) Le TFAM est déterminé sur la durée de vie du Fonds, y compris les éventuelles prorogations (soit une durée maximale de 8 ans).
(2) Conformément à l'arrêté du 1er août 2011, nous avons exclu du calcul du TFAM les frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou fonds d'investissement.

Avertissement : L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») attire votre attention sur le fait que, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement du Fonds, votre argent est bloqué jusqu'à la fin du terme du Fonds soit pendant une durée de six ans ou, si la Société de Gestion décide de proroger le terme du Fonds pendant une période de deux ans, huit ans, soit au plus tard le 19 Avril 2020. Le Fonds, un fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.

Respect des critères d'investissement au 15/09/2011

Fonds	Date de constitution	Pourcentage d'investissement de l'actif total en titres éligibles au quota au 15/09/2011	Date d'atteinte du quota d'investissement de 60% en titres éligibles
FCPI GenCap Avenir	11/06/2009	62%	10/09/2011
FIP GenCap Croissance	12/06/2009	61%	11/09/2011
FCPI GenCap Prioritaire	15/12/2009	40%	14/03/2012
FCPI UFF Innovation 9	04/12/2009	40%	03/03/2012

Generis Capital Partners

Generis Capital Partners • 8 rue Montesquieu 75001 Paris
generis@generiscapital.com • www.generiscapital.com
Tél : 01.78.94.87.10